

6. les Parties élaborent des stratégies et des plans d'action nationaux de réduction des apports de phosphore pour réaliser les objectifs relatifs aux substances applicables aux concentrations de phosphore, et afin de respecter les apports visés et les limites d'apports imposées à chaque pays, définis conformément à la présente annexe. En ce qui concerne le lac Érié, cette tâche est accomplie dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord, tandis que dans le cas des autres Grands Lacs ces stratégies et plans d'actions sont élaborés au besoin. Ces stratégies et plans d'action incluent :
- a) l'évaluation des conditions environnementales;
 - b) la détermination des priorités en matière de recherche et de suivi à l'échelle binationale;
 - c) la détermination des priorités en matière de mise en œuvre de mesures de gestion des apports de phosphore dans l'eau des Grands Lacs;
7. les Parties déterminent quels sont les bassins versants prioritaires dans le cadre du contrôle des éléments nutritifs et elles élaborent et mettent en œuvre des plans d'aménagement, prévoyant – s'il y a lieu – la réalisation de contrôles et l'établissement d'apports visés de phosphore dans ces bassins versants.

E. Science

Les Parties, en coopération et en consultation avec les gouvernements des États et de la province, les gouvernements tribaux, les Premières nations, les Métis, les gouvernements municipaux, les organismes de gestion des bassins versants, d'autres organismes publics locaux et le grand public, entreprennent les démarches nécessaires en matière de recherche, de suivi et de modélisation, afin d'être en mesure d'établir, d'évaluer et de rendre compte des objectifs relatifs aux substances, applicables aux concentrations de phosphore, ainsi que des apports visés et des limites d'apport imposées à chaque pays, afin d'assurer la gestion du phosphore et – le cas échéant – d'autres éléments nutritifs, et de parvenir à une meilleure compréhension des questions telles que :

- 1. la répartition et le mouvement des éléments nutritifs dans les Grands Lacs;
- 2. les causes d'apparition d'efflorescences algales nuisibles et toxiques;